



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 10 septembre 2025

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

15

*L'an deux mille vingt-cinq, au mois de septembre,
le dixième jour à la dix-neuvième heure,*

Nombre d'absents excusés et représentés :

7

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim,
assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil
municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM),
après convocation légale en date du 4 septembre
2025, sous la présidence de **M. Marc JUNG,**
Maire.*

Nombre d'absents excusés et non représentés :

0

Absents non excusés :

0

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 26 août 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 août 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales

2.1) Désignation de deux référents « Espèces à enjeux pour la santé humaine »

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De désigner** deux référents EESH, l'un au sein du Conseil Municipal, en l'occurrence Mme Véronique LOETSCHER, seule candidate, et le second au sein des effectifs des agents de la commune, en l'occurrence, M. Hervé ROMANN, qui a donné son accord).

2.2) Motion de soutien à la mobilisation nationale des pharmacies : alerte sur l'avenir du réseau officinal

À la majorité des membres présents et représentés (0 vote pour, 9 voix contre : M. Paolo PIGNOTTI-M. Franck MORETTI-Mme Véronique LOETSCHER-M. Michel D'AMBROSIO-M. Guy CASCIARI-Mme Aurélie OTTMANN-Sylvie REMETTER et 13 abstentions : M. Marc JUNG-Mme Nadine FOFANA-Mme Béatrice FLACH-M. Victor RIZZO-Mme Sophie PERSONENI-M. Dominique ABADOMA-M. Gauthier JUNG-Mme Caroline CHARON, le Conseil Municipal décide de ne pas voter une motion pour :

- **Interpeller** publiquement le gouvernement et le/la ministre de la Santé,
- **Soutenir** notre demande de moratoire immédiat sur l'arrêté du 4 août,
- **Défendre** la survie du réseau officinal dans notre commune.

2.3) Aide exceptionnelle en faveur des communes sinistrées par les incendies dans l'Aude

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'octroyer** une aide exceptionnelle d'un montant de 1 000 €,
- **D'inscrire** la dépense correspondante à l'article 6574 du budget principal 2025.

2.4) Motion de soutien aux parents d'élèves et familles d'Issenheim pour le rétablissement d'une ligne de bus

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter une motion pour :

- **Soutenir** la demande des parents d'élèves et familles de rétablissement de la ligne de bus de 7h21 auprès de la société Fluo 68,
- **Interpeller** les conseillers régionaux du secteur et la Région Grand Est, autorité compétente pour la gestion des transports scolaires pour les collèges et les lycées.

3) Finances

3.1) Décision modificative n°1

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 qui s'équilibre globalement à 0,00 €, soit à 12 438,65 € en section de fonctionnement et 12 438,65 € en section d'investissement,
- **D'autoriser** les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 1 en annexe et à la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

3.2) Décision modificative n°2

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 qui s'équilibre globalement à 0,00 €, soit à 2 927,28 € en section de fonctionnement et 2 927,28 € en section d'investissement,
- **D'autoriser** les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 2 en annexe et à la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

3.3) Décision modificative n°3

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** la décision modificative n°3 de l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement soit 20 501,63 €,
- **D'autoriser** les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 3 en annexe et à la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

3.4) Décision modificative n°4

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 4 en annexe et à la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

3.5) Décision modificative n°5

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n° 5 en annexe et à la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

3.6) Plan de financement et demande de subvention à TEA dans le cadre du passage en LED de l'éclairage public de plusieurs zones résidentielles

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De valider** le remplacement des lampes à incandescence par des LED du quai de la Lauch, de la rue du Couvent, rue de l'Eglise, rue des Ecoles et le plan de financement correspondant présentés ci-avant,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du syndicat Territoire d'Énergie d'Alsace, et à signer tous les documents s'y afférent,
- **De valider** le devis de la société Longueur d'Onde.

3.7) Création d'un tarif de vente pour les casquettes et les bobs du festival de graff « Ça va bomber à Issenheim »

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** un tarif de vente de 8 € pour une casquette et de 8 € pour un bob.

4) Urbanisme

4.1) Avis du Conseil Municipal sur le dossier de réalisation de la ZAC « DAWEID » et l'actualisation de l'étude d'impact au titre des articles L. 122-1-1 III et L. 122-1 V du Code de l'environnement

À la majorité des membres présents et représentés (17 voix pour et 5 abstentions : M. Franck MORETTI-Mme Sophie PERSONENI-M. Michel D'AMBROSIO-Mme Véronique LOETSCHER), le Conseil Municipal décide :

- De rendre un avis favorable sur le projet de création de ZAC DAWEID, qui sera mis à la disposition du public conformément à l'article L 122-1 V du Code de l'environnement dans le cadre de l'enquête publique.

4.2) Promesse synallagmatique de concession entre la commune d'Issenheim et le Dr Laetitia CHABIRAND pour des places de stationnement dans le cadre du projet de cabinet médical

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De valider la concession de 10 places de stationnement situées dans la cour de la salle à vocation sportive au profit du Dr Laetitia CHABIRAND afin de permettre la réalisation du cabinet médical,**
- De valider le projet de convention synallagmatique de concession annexé et de fixer la durée de la convention à 15 années,**
- De fixer le montant annuel de la redevance de la concession à 10 euros par place, soit 100 € par an,**
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention synallagmatique de concession,**
- D'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de concession définitif.**

4.3) Modification du réseau électrique basse tension du lotissement « Les Capucines »

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De valider le projet de modification du réseau électrique basse tension du lotissement Les Capucines,**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS ainsi que tous les documents afférents.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Établi à Issenheim, le 2 septembre 2025.

**Le Maire
Marc JUNG**

